OBJET: Débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que le nombre d'habitants au sein de la Commune dépasse le seuil des 3 500 habitants ;

Considérant qu'au-delà de ce seuil, il est obligatoire de faire un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget communal;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet de présenter entre autre le bilan de l'année passée, la prospective financière pour les années futures et un état de la dette communale ;

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation faite des documents annexés à la délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20190213-1-1-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2019 Publication : 13/02/2019

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 08 février 2019 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation : vendredi 01 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de Conseillers présents :

16

Nombre de Conseillers votants :

20

OBJET :

Débat d'Orientations Budgétaires

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit février

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS:

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, É. GROUX, M. BÉNARD, J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, S. GUIARD, C. HÉROUARD, M. PAGÈS formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- J. BARONNET donne pouvoir à C. NOË
- I. LEGGETT donne pouvoir à É. GROUX
- A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
- V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

D. CLARKE, V. GOUIN, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION:

Q. DELPORTE

Monsieur Jean-Marie BRUNET est élu secrétaire de séance